

banque 1 p. 100, pour les frais de recouvrement.—cependant, nous en faisons quand il paye la banque, car plus tard, nous sommes remboursés à 7 p. 100, tandis que nous ne payons à la banque que 5 p. 100. Je pense que l'un compensera l'autre, et que nous ne perdrons rien.

M. SINCLAIR (Guysborough): Quelle est la proportion de ces \$125,000 représentant la graine, et quelle est celle des dépenses?

L'hon. M. MEIGHEN: Cela ne représente que du grain. Il n'y a que lorsque nous sommes appelés à payer les banques dans le cas où le cultivateur n'a pas remboursé. Cet argent est prêté au cultivateur et quand nous payons la banque nous prenons une garantie sur sa récolte, mais l'hypothèque sur la terre est bien suffisante en elle-même pour nous garantir contre une perte quelconque.

M. SINCLAIR (Guysborough): Est-ce qu'on fait état des frais?

L'hon. M. MEIGHEN: Il n'y a pas de frais. Grâce à ce que je crois être un changement avantageux de méthode, nous éliminons les frais en nous servant des banques.

M. SINCLAIR (Guysborough): Pourquoi l'article dit-il:

Y compris la commission payable aux banques pour les recouvrements, les honoraires ou secrétaires trésoriers des municipalités et aux fonctionnaires des ministères d'agriculture provinciaux et aide aux écritures.

S'il n'y a pas de frais, qu'est-ce que cela signifie?

L'hon. M. MEIGHEN: Je crois que ce que j'ai dit est exact. J'ai dit à l'honorable député, il y a un instant, que nous payions aux banques 1 p. 100 sur les recouvrements. Nous perdons cela, mais en revanche, nous gagnons ce que la banque nous paye en sus de ce que nous lui payons. C'est-à-dire la différence entre 5 p. 100 et 7 p. 100 sur les recouvrements. Quant aux secrétaires-trésoriers des municipalités, nous les employons au lieu de nos propres fonctionnaires qui avaient l'habitude de faire ce travail. Ils reçoivent les demandes des colons et les communiquent à l'agent des terres domaniales, et reçoivent pour cela 25 centins par chaque demande. C'est tout. Cela ne vaut guère la peine de l'appeler une dépense, mais même si c'en est une, elle est compensée par la différence entre le 5 p. 100 et le 7 p. 100.

M. CAHILL: Je voudrais revenir à l'article qui a trait à l'arpentage. Le Gouver-

[L'hon. M. Meighen.]

nement a-t-il l'intention de continuer de faire l'arpentage de terrains qui sont situés à une grande distance des chemins de fer et d'y faire établir des colons? Le temps est venu où nous devrions avoir au Canada une politique quelconque pour la colonisation de ces terres éloignées surtout dans l'Ouest. On permet aux colons de s'établir n'importe où sur des terres qui n'ont pas été arpentées. De cette façon nous avons une petite colonie dans un district où le sol est probablement bon, mais qui se trouve à 20, 30, 50 ou 100 milles d'un chemin de fer et il nous faut alors donner un moyen de transport à cette colonie. Presque tous les chemins de fer du nord de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise appartiennent maintenant à l'Etat canadien, et j'ai remarqué qu'au comité des chemins de fer, des députés ont hésité à accorder un privilège au Pacifique-Canadien, ou à tout autre chemin de fer traversant la partie nord des provinces des Prairies et la Colombie-Anglaise. Si nous continuons de permettre à des colons de s'établir n'importe où sur les terres du domaine fédéral, nous aurons des colonies éparpillées dans tout notre territoire. Il y aura des gens qui demanderont des chemins de fer et nous savons que le Gouvernement au pouvoir sera enclin à donner des chemins de fer dans chaque cas, même s'il n'y a aucune chance de faire des profits. Nous pourrions très bien prendre une partie de ce territoire où le sol est bon et l'ouvrir à la colonisation avec l'entente qu'un chemin de fer y sera construit, et interdire aux colons de s'établir ailleurs. Il est absolument absurde de permettre à des gens de s'établir même à trente milles d'une voie ferrée sans qu'ils aient la possibilité d'avoir un chemin de fer plus tard, car une ferme ne peut pas donner de bons résultats à une distance aussi éloignée d'une voie ferrée. Des éleveurs de bestiaux pourraient s'y établir et faire de l'argent, mais ils ne font que louer les terres. Le gouvernement fédéral devrait s'occuper de la chose et ne pas permettre aux colons de s'éparpiller sur une superficie considérable de terrains exigeant la construction aux frais de l'Etat et du peuple de milles et de milles de chemins de fer qui traversent un territoire appartenant en grande partie à des spéculateurs. A ce propos je tiens à signaler au Gouvernement le fait qu'à l'heure actuelle nous avons dix mille milles de chemins de fer traversant un territoire inculte, c'est-à-dire des terres vacantes, et c'est un lourd fardeau pour le public